MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020 – 16h PAR VISIOCONFÉRENCE PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
- 3. CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
- 5. <u>APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020</u> ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1 Résolution Entente relative au partage, avec la Ville de Rivière-Rouge, des services d'un technicien informatique
- 6.2 Résolution Adoption du budget 2021 de la Régie de la collecte environnementale de La Rouge
- 6.3 Résolution Adoption du budget 2021 de la Régie Intermunicipale des déchets de La Rouge
- 6.4 Résolution Adoption de la contribution 2021 au Réseau BIBLIO des Laurentides
- 6.5 Résolution Appui à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec concernant le financement d'une programmation Accès-Logis
- 6.6 Résolution Appui du Camp Quatre Saisons
- 6.7 Résolution Acceptation de l'offre de service pour l'évaluation des travaux de réfection du chemin de l'Aéroport
- 7. TRÉSORERIE
- 7.1 Résolution Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 7.2 Résolution –Autorisation des détenteurs, des signataires et des limites accordées des cartes de crédit Affaires Desiardins
- 8. LOISIRS ET CULTURE
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.1 Résolution Acceptation de la mise à jour du Plan de sécurité civile 2019- La Macaza
- 10. TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
- 10.1 Résolution Demande de subvention au Ministère des Transports du Québec pour l'entretien des chemins à double vocation
- 10.2 Résolution Approbation et signature de l'avenant hors saison du Ministère des Transports du Québec pour la saison du déneigement 2020-2021
- 11. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>
- 12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
- 14. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Veuillez prendre note que cet ordre du jour est un projet et que la Municipalité de La Macaza et le conseil municipal se gardent le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer des sujets déjà inscrits, sans avertissement, et ce, jusqu'à l'ouverture de la séance.